

pas besoin de présenter d'excuses à la Chambre pour lui avoir signalé ces faits. Il s'agissait alors, il est vrai, d'une élection provinciale; mais, j'en suis convaincu, tous les députés de l'Ouest, tant libéraux que conservateurs, s'accorderont à dire avec moi, que les questions débattues au cours de cette campagne électorale n'étaient nullement des questions d'intérêt provincial, mais bien de nature fédérale. Le débat a roulé sur les deux lois d'autonomie votées, dans cette Chambre, par les honorables députés qui m'écoutent en ce moment. C'est à peine si nous avons entendu un mot de la politique provinciale. Je le répète, toute la discussion, au cours de cette campagne, a roulé sur les mesures portant en titre "loi relative à la Saskatchewan" et "loi relative à l'Alberta" respectivement, et il s'est passé d'assez comiques incidents au cours de cette campagne. Jamais je n'ai vu tant d'avocats, tant d'hommes de loi envahir pour ainsi dire une province. J'ai entendu de mes propres oreilles, dans certaines maisons d'école disséminées par la prairie, des individus qui n'avaient jamais même ouvert un ouvrage de droit discuter doctement et savamment l'article 91 de l'acte de l'Amérique septentrionale britannique. J'ai entendu révoquer en doute les opinions de nos avocats les plus éminents, les lumières du barreau canadien et j'ai entendu décréter ces hommes d'erreur. Mais il me fait peine d'ajouter que cette campagne a offert un aspect plus regrettable. Je regrette d'ajouter que dans les discussions relatives à l'Alberta et à la Saskatchewan, on a fait appel à notre protestantisme, on nous a adjuré de nous lever en masse comme le firent jadis nos ancêtres, lorsque l'*Armada* alla attaquer les côtes de l'Angleterre.

Bref, ça été une campagne marquée par une incroyable intolérance. Tous ceux qui avaient des relations avec le gouvernement fédéral, on les montrait partout du doigt, comme des hommes ligués ensemble pour dépouiller les citoyens de l'Ouest de leurs privilèges les plus chers. Il est venu de l'Est des agitateurs avec mission d'attaquer ce qui constitue le plus précieux trésor de l'âme humaine: la religion, et de s'en servir pour les usages les plus vils et les plus méprisables. Monsieur l'Orateur, ma critique ne s'adresse ici à aucun parti politique canadien. Tout mon respect est acquis aux libéraux sincères comme aux conservateurs convaincus. Mais ce qu'il s'agissait alors de combattre, c'était "l'Association des Droits provinciaux" chose dont le Seigneur veuille bien nous délivrer à jamais. Enfin, la campagne se termina et vint le jour du scrutin. Jamais le parti libéral n'a été cité devant un autre tribunal que celui de l'opinion publique; il ne connaît pas de tribunal d'appel plus élevé que celui du bureau de scrutin, soit dans les grandes cités de l'Est soit dans les solitaires prairies de l'Ouest, et c'est à ce tribunal que nous avons interjeté appel. Donc, c'est au bureau de vote,

que nous nous sommes dirigés, et sur les 50 mandats qui faisaient l'objet des luttes électorales dans le Nord-Ouest, les libéraux en ont gagné quarante et nos adversaires dix. Depuis cette époque, nous avons eu des élections complémentaires dans la Saskatchewan et l'Assiniboïa-ouest. Dans le comté de la Saskatchewan, le candidat libéral a été élu par acclamation et dans celui d'Assiniboïa ouest, que j'ai l'honneur de représenter, "l'Association des Droits provinciaux" et "l'Association conservatrice" sont entrées en pourparlers et ont décidé de ne pas porter de candidat sur les rangs. On prétend que le gouvernement libéral de la Saskatchewan a escaladé le pouvoir, grâce à l'influence des townships reculés de l'intérieur; mais dans l'Assiniboïa-ouest se trouvent les trois villes les plus populeuses, l'emportant à cet égard sur toute autre ville de la Saskatchewan—Regina, Moosejaw et Medicine Hat; et cependant nos adversaires se sont réunis en congrès et ont décidé de ne pas présenter de candidat. Je le répète, monsieur l'Orateur, je n'ai pas besoin d'offrir d'excuses à cette honorable Chambre, pour lui avoir signalé ces faits, parce que c'est une question de nature fédérale qui a fait l'objet de débats au cours de cette campagne; et comme la dernière élection s'est faite sous l'empire de la loi votée par cette Chambre, la session dernière, il convient sans doute que je vous informe respectueusement que les deux gouvernements naissants de la Saskatchewan et de l'Alberta, ont commencé l'exercice de leurs fonctions sous les plus heureux auspices. Dans l'Alberta, il y a à la tête des affaires un cabinet presque idéal, composé à la fois d'hommes habiles et fortement ancrés dans la confiance populaire. En réalité, nous n'avons qu'un reproche à faire à ce gouvernement, c'est qu'il est trop fort, car l'opposition ne se compose que de deux députés, le "leader" et le "whip". Dans la province de la Saskatchewan, règne un gouvernement qui relativement au nombre des députés de l'assemblée législative, est plus fortement assis au pouvoir que ne l'est le gouvernement fédéral lui-même et le chef de ce gouvernement est un homme qui possède, je crois, l'affection de presque tous les députés aux Communes. Mais qu'il jouisse, oui ou non, de l'affection de tous nos collègues, j'en suis convaincu, il commande l'admiration et le respect dans cette Chambre et je suis heureux de pouvoir le dire ici, ce chef de gouvernement, et son cabinet, dont l'un des membres a aussi fait partie de cette assemblée délibérante, se consacrent à l'exercice de leurs fonctions et à l'accomplissement de leurs devoirs avec tout le zèle qu'ils ont déployé dans l'exercice de leur mandat, lorsqu'ils faisaient partie de cette Chambre. Somme toute, voici, à mon avis, l'enseignement qui se dégage du résultat des élections dans l'Alberta et dans la Saskatchewan qui ont abouti, je le répète, à l'élection de quarante